

VENT d'OUEST

Du 27 mai 2016



Après la BEP et la BII, d'autres déménagements s'annoncent...

Lors du CHS-CT de la DISI OUEST qui s'est tenu le jeudi 19 mai 2016, l'Administration a annoncé le transfert du Centre d'Encaissement des Amendes (CEA) de Rennes Atalante sur le site de l'ESI de Rennes.

Ce service occuperait l'ensemble du 2ème étage de ce site. Les agents de l'ESI seraient alors regroupés sur le 3ème étage.

Les représentantes CGT ont immédiatement demandé ce qu'il adviendrait de la Brigade Patrimoniale occupant une partie de cet étage. L'Administration a alors répondu que dès le départ, il était prévu que cette occupation ne soit que temporaire, ces agents devront alors partir.

Rapidement informé de cette nouvelle, le bureau CGT de la DIRCOFI OUEST a demandé une entrevue à ce sujet auprès du responsable des Ressources de la DIRCOFI.

Après avoir reconnu le caractère temporaire de l'installation de la Brigade Patrimoniale sur le site de l'ESI, la direction a dit ne pas être informée de cette annonce de la DISI, ni de la date précise de la fin de cette occupation. La DIRCOFI va donc demander des informations auprès de la DISI mais aussi de la DRFiP 35 sur le calendrier pressenti et les possibilités d'installation de l'équipe à Rennes.

Nous devrions avoir un premier retour d'information lors des CTL respectifs de la DRFiP (20 juin), de la DIRCOFI (21 juin) et de la DISI (22 juin).

Dès aujourd'hui, la CGT propose à l'issue de ces CTL à tous les agents sur le site de l'ESI, une HMI le :

JEUDI 23 JUIN à 13 H

Dès à présent, fort de l'expérience de la BEP, où les agents et les organisations syndicales ont pu faire des propositions si pratiques et réalistes qu'elles ont été adoptées par l'Administration, nous revendiquons la création d'un groupe de travail spécifique composé de la Direction, de représentants de la Brigade et des Organisations Syndicales.

La bonne communication entre les sections CGT a permis d'anticiper au plus tôt ce déménagement, nous aurons donc le temps de porter au sein de ce groupe les exigences suivantes :

- étude de l'ensemble des possibilités offertes, sans aucune exclusive,
- pérennité des futurs locaux,
- aménagement approprié au métier,
- amélioration des échanges avec les autres missions liées de la DIRCOFI (programmation) ou de la DRFiP (contrôle des particuliers),
- prise en compte de la fusion avec la DIRCOFI Centre, etc

La délégation CGT était composée d'Isabelle DUCHEMIN et Jérôme DESBROUSSES, n'hésitez pas à les contacter pour de plus amples renseignements

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel contactez nous à l'adresse suivante :

cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr